

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 30 MARS 2026

Le trente mars deux mille vingt-six à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, BURAVAND Jean-Paul, DURBESSON Audrey, CATILLON Vincent, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.

TEISSEDRE Christine, BENEDETTI Gilbert, PAGOT Annie, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, MAFFEI Pascal, BERTRAND Thierry, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, BURAVAND Julien, MARTINO Clémentine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : DEFIANAS Anne-Laure (Pouvoir donné à BURAVAND Jean-Paul), Sacha GILLES (Pouvoir donné à BURAVAND Julien).

Mme SOLINAS Alexandra a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19

Objet de la délibération

N°63/2026

Demande de subvention 2026 au Conseil

Départemental des Bouches-du-Rhône au titre des travaux de proximité pour la mise en étanchéité des gradins, drainage de la piste et aménagements complémentaires aux arènes municipales.

Rapporteur : Monsieur Vincent CATILLON

M. CATILLON expose à l'assemblée qu'il convient de demander une subvention au titre des travaux de proximité pour la mise en étanchéité des gradins, drainage de la piste et aménagements complémentaires aux arènes municipales. Exercice 2026.

Il propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la réalisation de ces travaux, le montant global s'élevant à 85 000 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL :**PAR 17 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS**

SOLLICITE du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône l'octroi d'une subvention de 70 %, au titre des travaux de proximité pour la mise en étanchéité des gradins, drainage de la piste et aménagements complémentaires aux arènes municipales, soit un montant de 59 500 € HT,

SOUHAITE réaliser ces travaux au 1er semestre 2026,**ARRETE** comme suit le plan de financement de l'opération :

- Montant des travaux : 85 000 €
- Subvention du Conseil Départ. des B.d.R. : 59 500 €
- Autofinancement communal, le reste, soit : 25 500 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de ces travaux et de cette aide.

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance :



Le Maire :



Extrait certifié
conforme au registre
des délibérations.

Fait à BOULBON,
le 07/04/2026.
Le Maire,

